



Communiqué de presse

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE RECRUTE

**Votre expérience a de la valeur. Et nos valeurs ont besoin de votre expérience.
Devenez greffier !**

Jeudi 19 septembre 2019

Le ministère de la Justice ouvre une nouvelle voie d'accès au métier de greffier pour les professionnels du droit dotés de 4 ans d'expérience. Inscrivez-vous sur lajusticerecrute.fr du 19 septembre au 21 octobre 2019.

Profils recherchés

Une centaine de postes est à pourvoir par voie de concours pour des candidats justifiant de 4 ans d'expérience professionnelle dans le domaine juridique. Il s'adresse aux professionnels exerçant des activités comparables à celles de greffier* sans condition d'âge ou de diplôme. Le métier de greffier requiert rigueur, sens du contact et polyvalence.

Un métier essentiel

Spécialiste de la procédure et garant de l'authenticité des actes, le greffier est présent à toutes les étapes de la procédure pénale ou civile. **Son rôle d'étroite assistance des magistrats, dans le cadre d'un travail en équipe** est essentiel. Il est également l'interlocuteur privilégié du justiciable.

Une formation rémunérée

Les candidats reçus au concours suivront **une formation rémunérée de 12 mois composée d'un volet théorique dispensé par l'École nationale des greffes de Dijon et de stages pratiques effectués en juridiction.**

Des carrières évolutives

Les fonctions de greffier varient selon la juridiction d'affectation et le contentieux traité. Pour l'accompagner, il bénéficie d'**une formation continue obligatoire** (de 10 jours par an pendant les cinq années suivant sa titularisation).

En accédant au grade de greffier principal ou fonctionnel, **la rémunération connaît une revalorisation.** Enfin, après quatre ans d'expériences, le concours interne de directeur des services de greffe permet **d'accéder à des fonctions de catégorie A.**

Calendrier prévisionnel :

Dates d'inscription : du 19 septembre au 21 octobre 2019 23 h 59

Epreuve écrite : 13 novembre 2019 / Résultats d'admissibilité : 9 décembre 2019

Epreuve orale : du 6 au 17 janvier 2020 / Résultats d'admission : 27 janvier 2020

* A titre d'exemples : assistants juridiques, juristes d'entreprise, responsables d'une association.

Pourquoi avoir choisi le métier de greffier, les qualités requises, les missions.

Eric, Katia et Narit nous en parlent...



ERIC

« J'étais dans un parcours de reconversion professionnelle [...]. J'ai préparé le concours pendant quelques mois de mon côté, puis pendant un an avec la préparation du CNED. Beaucoup de mes amis juristes m'ont aidé, et j'ai beaucoup lu. La formation est très dense, surtout en stage, on a la chance d'assister nos futurs collègues dans toutes les matières judiciaires. »

« Un bon greffier arrive avec souplesse à poser le cadre qui va convaincre toutes les parties prenantes à aller dans un sens commun. »

« Lorsque j'ai été en juridiction pour la première fois, j'ai pu y découvrir que le monde judiciaire est loin des images que l'on peut s'en faire : chaque individu a un contexte particulier, chaque dossier est une histoire. Chaque jour devient souvent une leçon de vie. »



KATIA

« L'image d'Épinal est souvent la personne qui prend des notes lors d'une audience. Ce n'est que le dessus de l'iceberg. Le métier est beaucoup plus conséquent. »

« En tant qu'adjoint administratif, j'ai eu l'opportunité de travailler en greffe pénitentiaire et de m'intéresser à la procédure de l'exécution et de l'application des peines. Des similitudes avec les fonctions de greffier des services judiciaires m'ont poussée à passer le concours de greffier. »

« Après ma scolarité à l'Ecole nationale des greffes, en 2012, j'ai choisi le poste de « greffier placé », c'est-à-dire en fonction dans plusieurs juridictions. Un besoin de « toucher » au civil, au pénal et de changer régulièrement de juridictions m'a conforté dans ce choix de poste. [...] Cela me permet aujourd'hui, d'assumer mes fonctions de formateur et d'accompagnement des juridictions»



NARIT

« De façon générale, je voulais exercer au service de l'État, agir dans des fonctions qui ont du sens pour moi, et dans lesquelles je me sentrais utile. »

« Fort des deux ans d'expérience acquises en tant que greffier placé, j'ai présenté le concours de greffier en chef que j'ai réussi en 2013. J'ai été chef de service dans un tribunal de grande instance avant d'être aujourd'hui chargé de projet. »

« Je garde d'excellents souvenirs de mon passage au greffe correctionnel d'un tribunal de grande instance : dans l'assistance apportée aux magistrats, par la qualité des échanges nourris avec eux, dans la relation avec le justiciable, prévenu ou victime, à qui il fallait expliquer le déroulement de l'audience, et la suite des condamnations prononcées par le tribunal.»